



Élections conseil municipal d'enfants : 8 -11 ans inscrits en CE2, CM1, CM2

Tout enfant de 8 à 11 ans qui habite Solaize peut se présenter, qu'il soit ou non à l'école de la commune. Le conseil se réunit 8 fois par an, propose des idées pour les enfants, des actions intergénérationnelles, réfléchit à une question commune avec d'autres enfants européens. Pour postuler, faire une affiche en A4 avec sa photo, des propositions d'actions ou de thèmes de préoccupation, les déposer en mairie. La mairie transmettra à l'école.

Elections en salle du conseil municipal le samedi 11 décembre. Limite de dépôt des candidatures, le samedi 4 décembre. Vous souhaitez des précisions ? Envoyez vos questions à info@mairie-solaize.fr ou déposez-les en mairie.



Candidature et autorisation parentale

Je soussigné (nom, prénom du responsable légal)

autorise mon enfant

à se présenter comme candidat au conseil municipal d'enfant. Ci-joint son affiche électorale.

A Le

Signature de l'enfant

Signature du représentant légal